

*Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,*

*Tous les ans, les Unions des **D**élégés **D**épartementaux de l'Education Nationale, sous l'égide du Ministère de l'Education Nationale, mais aussi associées à d'autres partenaires, organisent deux concours ouverts aux écoles publiques, dont les visées sont à la fois pédagogiques et extrascolaires:*

*Pédagogiques ; parce que le thème de ces actions et leur mise en œuvre permettent aux enseignants de développer avec les enfants une démarche interdisciplinaire qui s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement;*

*Extrascolaires ; parce que les DDEN mettent en lumière médiatique le travail réalisé par les élèves, l'implication des enseignants et valorisent ainsi **l'École de la République**.*

*Vous trouverez en pièces jointes la déclinaison de ces deux concours « **les écoles fleuries** » et « **se construire citoyen** ».*

*Bien entendu, chaque école participante reçoit, lors d'une après-midi récréative, à l'Hôtel du Département où sont exposés les travaux des élèves, un diplôme et une récompense financière de l'Union des DDEN pour la coopérative scolaire.*

*Les écoles qui le souhaitent peuvent aussi être candidates au concours national.*

*Si vous voulez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à vous rapprocher du DDEN de votre école ou contacter le secrétariat de l'Union des DDEN de la Haute-Vienne : [secretariat@dden87.fr](mailto:secretariat@dden87.fr).*

*Recevez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, nos cordiales salutations.*

*Pour l'Union des DDEN de la Haute-Vienne*

*La Présidente, Marie-France DUCHARLET*